

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27/11/2011

PROCES-VERBAL

Lieu : Foyer Rural d'AUFFARGIS

Présents :

✓ **Membres adhérents :**

Manfred ALLARD, Valérie ANDRIEUX, Anne Marie et Jean Claude BURKHARDT, Pierre CANU, Alain COLAS, Paul Adrien DARJO, Bruno DE BAUDUS, Florence DOIREAU, Eric FRANCOIS, Pierre Jérôme GLENARD, Irène LESAGE, Françoise et Loïc MANENT, Noël PASSELANDE, Patrick POTIER,

✓ **Invités, représentants des Municipalités :**

Paulette DESCHAMPS – Maire du Perray-en-Yvelines
Patrick BEGUIN – Adjoint au Maire du Perray-en-Yvelines
Michel CHOPARD – Adjoint au Maire des Essarts-le-Roi
Excusé : Daniel BONTE – Maire d'Auffargis
Excusé : Jacques BOUCHET – Maire des Essarts-le-Roi
Excusé : Claude GUILBERT – Adjoint au Maire des Essarts-le-Roi

✓ **Invité, représentant de la Société Musicale du Perray :**

Michel KERYFEN

✓ **Invités, salariés de l'école :**

Fabien GUILLAUT **Directeur**
Marie JAILLARD **Secrétaire générale**
Mathieu LAUNAY **Professeur de Synthétiseur**

Pouvoirs de :

Eric BRUN, Célia CHAILLOT, Aline COULY, Marie Annick DECOODT, Marie Christine DETEIX, Odile DINKOV, Luc DUPUY, Myriam FERNANDEZ GUITTONNY, Paul JAILLARD, Catherine LECLERC, Lina MAHOUT, Lilies OLIVIER, Cyrille PAULY, Danielle PINTO COELHO, Térésa RAMOS, Perrine SENCE-CHEVILLON

Ouverture de la séance à 10 h 00 par le Président Éric FRANCOIS qui remercie de leur présence les adhérents, les représentants des municipalités et le président de la Société Musicale du Perray.

Décompte des présents et représentés :

- ✓ **Membres Adhérents présents** : 14 (1 par famille)
- ✓ **Adhérents représentés avec pouvoirs** (2 maximum par membre présent) : 16

SOIT UN TOTAL DE 30

Quorum de 10 % des membres adhérents (des 202 familles) soit 21 atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Françoise MANENT et Éric FRANCOIS présentent **le rapport moral** (joint en annexe) :

- ✓ Nombre d'élèves Théâtre (21) et Musique (254)
- ✓ Convention 2012-2014 signée avec les communes (subventions par élève indexées sur le point d'indice salarial AIDEMA, nombre de subventions « musique » plafonné globalement pour les trois communes à 211, nombre de subventions « théâtre » pour Le Perray plafonné à 12, locaux mis à disposition par les Communes)
- ✓ Convention avec la Société Musicale du Perray en Yvelines (SMPY)
- ✓ Organisation des inscriptions
- ✓ Gestion des salariés
- ✓ Équipe enseignante
- ✓ Communication avec les adhérents
- ✓ Participation à la vie locale de nos communes (47 interventions, 1895 spectateurs à nos concerts, 540 enfants à nos présentations scolaires et contes musicaux, saison de spectacles entièrement autofinancée par le travail des bénévoles, la billetterie et une subvention spécifique du Conseil Général)
- ✓ Nouveautés pédagogiques
- ✓ Agrément Jeunesse et Education Populaire
- ✓ Vie associative (270 élèves, 40 cours collectifs, 23 classes d'instrument, 106 heures de cours par semaine – 10 personnes au Conseil d'Administration, 6 au Conseil des Musiciens, 76 inscrites pour aider ponctuellement)

Les débats et interrogations portent sur les points suivants:

- ✓ Les perspectives suite aux inscriptions et l'opportunité d'un avenant à la convention si les évolutions se confirment

Le théâtre : 21 élèves inscrits dont 13 du Perray-en-Yvelines (12 subventionnés) et 8 d'Auffargis et des Essarts-le-Roi (non subventionnés)

Un deuxième cours a été ouvert pour répondre à la demande.

La musique : l'association, à la date de l'AG, a pris en charge 10 élèves non subventionnés.

Sur la base de ces constats, les communes devraient préciser leurs attentes pour la prochaine année scolaire (budget arrêté en mai 2012 avec les tarifs 2012-2013) et leur

accord ou non sur la prise en charge de ces élèves supplémentaires de façon à éviter le plafonnement du nombre d'inscription ou l'application d'un supplément.

Le développement artistique de l'école :

L'interdisciplinarité avec les activités Théâtre et Danse en partenariat avec les autres associations.

La priorité accordée au développement de certaines classes d'instrument pour permettre aux orchestres et harmonies locales de fonctionner.

- ✓ Les interventions en milieu scolaire, primaire et collège
- ✓ La possibilité pour la commune du Perray de soutenir des élèves non perrotins, adhérents de la Société Musicale du Perray, qui souhaitent suivre des cours à l'AIDEMA.
- ✓ Rôle du conseil des musiciens : il gère le studio de répétition et la programmation des concerts de musiques actuelles de l'AIDEMA.

Après échanges, le rapport moral est approuvé à l'unanimité

Eric FRANCOIS présente **le rapport financier** (joint en annexe) :

- ✓ Dépenses 188 576 euros Recettes 186 630 euros, Résultat - 1 946 euros soit un déficit de 1,03% des dépenses,
- ✓ Analyse sur les trois dernières années du volet « école de musique et théâtre »,
- ✓ Comparaison Prévisionnel Réalisé : hormis l'impact du programme pluriannuel d'investissement pour les ateliers instrumentaux et des recettes complémentaires (12 inscriptions en sus), le budget prévisionnel est respecté à 268 euros près,
- ✓ Chiffres clés de l'exercice en comparaison avec des Conservatoires et Écoles Nationales de Musique.

La convention triennale avec les communes permet plus de visibilité financière. Les réserves de sécurité peuvent être réduites. et consacrées à améliorer le fonctionnement des ateliers de découverte instrumentale.

Les débats et interrogations portent sur les points suivants :

- ✓ Les orientations à prendre dans le domaine des investissements

L'école souhaite pouvoir disposer d'un parc d'instruments destinés aux jeunes élèves ou élèves débutants et favoriser la découverte d'instruments bois, cuivre et cordes.

- ✓ La répartition des élèves au sein des 23 classes d'instrument (le piano et la guitare sont les classes de loin les plus importantes)

Après échanges, le rapport financier est approuvé à l'unanimité

Fabien GUILLAUT présente le **rapport d'activité de l'année 2010-2011 et les projets 2011-2012** (joint en annexe) avec l'appui de Manfred ALLARD représentant le Conseil des Musiciens :

✓ **Les ratios d'activité**

Une augmentation du nombre d'élèves et des hausses significatives (piano, flûte, guitare) : ouverture d'un 2^e cours de théâtre, un professeur supplémentaire en piano

Le studio de musiques actuelles, rebaptisé Rock session, gère 11 créneaux hebdomadaires contre 8 l'an passé

21 professeurs cette année pour 17 l'an passé

L'AIDEMA est de loin la plus grosse association culturelle locale

✓ **Volet pédagogique**

6 nouveaux professeurs et 2 départs

Dans le cadre de la refonte des cursus de Formation Musicale (FM), un livre a été conçu et mis à disposition des élèves de 1^{ere} année grâce à Catherine DAPARO et Matthieu LAUNAY ; la même démarche est en cours pour les 2^e année.

Les élèves, ensembles qui le souhaitent peuvent être enregistrés dans le cadre des formations « techniques du son » dispensées chaque mardi.

Création d'un orchestre junior, d'un 2^e ensemble de guitares, d'un 2^e cours de théâtre

Le Conseil des musiciens a renforcé son autonomie dans la gestion du studio et l'animation des groupes de musiques actuelles.

✓ **Diffusion/saison de spectacles/rayonnement de l'association**

Une riche saison de spectacle, support pédagogique pour les élèves, associant élèves, amateurs et professionnels

La structuration des festivals, Jazz in Auffargis et Rock session (géré par les bénévoles du Conseil des Musiciens), est en cours pour une meilleure identification et communication.

Des échanges ont lieu avec des ensembles des environs mais aussi de l'étranger (SALEM en Allemagne), occasion de mélanger les genres et les disciplines autour du théâtre, de la musique et de la danse.

Pour les musiques actuelles, l'environnement de répétition (isolation, sonorisation,...) et la communication entre groupes (zone « musiques actuelles » du site internet, programmation des concerts, livret d'accueil, gestion des clés...) s'est améliorée.

✓ **Perspectives**

Poursuite et élargissement des festivals

Pérennisation des efforts à destination des scolaires

Développement de la pratique d'ensemble en musique et théâtre
Si possible ouverture de classes dans les instruments qui nous manquent
(cor, hautbois, basson, contrebasse notamment)
Possibilité ouverte aux adhérents de louer du matériel sous conditions

Il est procédé ensuite à l'élection des membres du Conseil d'administration après appel aux bénévoles.

Les membres présents du CA sortant se représentent.

Claude MAHOUT a fait part de sa démission suite à son déménagement en province.

Christine WEILL et Ludivine LE QUINTREC, non présentes seront sollicitées pour confirmer ou non leur candidature.

La candidature d'un jeune adhérent, Paul Adrien DARJO, 20 ans, est appréciée pour renforcer l'équipe.

Sont élus à l'unanimité :

- Anne Marie BURKHARDT
 - Paul Adrien DARJO
 - Florence DOIREAU
 - Eric FRANCOIS
 - Pierre Jérôme GLENARD
 - Ludivine LE QUINTREC (à confirmer)
 - Françoise MANENT
 - Loïc MANENT
 - Patrick POTIER
 - Christine WEILL (à confirmer)
-

La séance est levée vers 11h45 et suivie d'un apéritif-concert animé par l'atelier-jazz de l'école.

Éric FRANCOIS, Fabien GUILLAUT, les salariés, les représentants du CA et du Conseil des Musiciens, remercient les membres et les élus communaux présents pour la qualité des échanges et leur soutien à l'école et son devenir.

Diffusion : Le présent Procès Verbal et ses annexes seront mis en ligne sur le site de l'École www.aidema.net et disponibles dans les bureaux de l'AIDEMA aux Essarts-le-Roi.